



# DÉLIBÉRATION N°2026-DEL-33

## RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2026

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi vingt-neuf avril deux-mille-vingt-six à 10h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

#### PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Claude LEUMAIRE, Anne-Emilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD, Messieurs Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Pierre PELTIER, François ROGER, François TIERCE, et Jean-Claude WEISS.

#### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Madame Marie-Françoise LOISON (pouvoir à Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Anne-Emilie RAVACHE)
- Monsieur Martial OBIN (pouvoir à Claude LEUMAIRE)

#### ABSENTS EXCUSES :

- Madame Mélanie BOULANGER
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Madame Blandine LEFEBVRE
- Monsieur Éric HERBERT
- Monsieur Jean-François MAYER
- Monsieur Jean-Marc VASSE

### **OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE – REGLEMENT INTERIEUR - MODIFICATIONS**

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L633-1 à L633-4
- Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée,



- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public, notamment son article 14-3,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 20 Juin 2019 adoptant le règlement intérieur applicable aux services du Centre de Gestion, en ce compris l'annexe I relative au règlement du temps de travail des agents du Centre de Gestion,
- Vu le règlement intérieur en vigueur applicable aux services du Centre de Gestion,
- Vu les délibérations du Conseil d'Administration des 29 novembre 2024, 28 novembre 2025 et 23 janvier 2026
- Vu l'avis du Comité Social Territorial de Service en date du 20 avril 2026,

Monsieur le Président rappelle que, le Centre de Gestion s'est doté en 2009 d'un règlement intérieur auquel est annexé un règlement spécifique d'organisation du temps de travail. Ce document a fait l'objet de plusieurs modifications dont la dernière, adoptée le 23 janvier 2026, incluait notamment des mises à jour concernant l'indemnisation des jours de congés épargnés sur le compte épargne temps, les nouveaux cycles de travail et la possibilité de terminer plus tôt les journées de travail des 24 et 31 décembre.

Il vous est proposé aujourd'hui d'adopter les deux modifications suivantes :

- L'obligation pour les archivistes itinérants, utilisant un véhicule de service pour se rendre dans les collectivités, d'effectuer un pointage sur le système électronique d'enregistrement du temps de travail deux fois par jour (le matin à la prise du véhicule et le soir à sa remise), d'une part, et d'être présents au plus tard à 9h00 le matin dans les collectivités où ils interviennent, d'autre part.
- La possibilité pour les agents bénéficiant d'une retraite progressive de solliciter un rythme de travail à temps partiel adapté à leur fin de carrière.

Il est proposé au Conseil d'Administration de prendre connaissance des mises à jour de ce règlement (de couleur rouge dans le document joint à la délibération).

**Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration à l'unanimité :**

- Autorise les modifications du règlement relatif à l'organisation du temps de travail telles que présentées dans le rapport,
- Adopte la mise à jour du règlement prenant en compte ces éléments.

Le Secrétaire,  
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Christophe BOUILLON